L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 5 MAI 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Après souscription, tout au journal seulement, sont non annoncés, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une pastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle insertion. Le prix de DIX lignes est le minimum.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les artistes et personnes ayant marqué de détail $60; les Banques, Compagnies d'Assurance et autres institutions publiques, $80; les agents-par navires, les bureaux à vapeur, ou les marchands de commerce faisant la commission $90. Les abonnements se paient à l'avance et à chaque.

Le privilège des deux journaux aux ventes est limité à cent lignes, et ceux-ci ne seront pas remises.

LES ANNONCES qui seront de la ligne ordinaire de affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations marrons, esclaves à vendre, à louer ou à affermer, noyés, marrons, animaux égarés ou restés, etc., les sera portés en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne seront pas parfaites qu'après plusieurs jours seront 31 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas le durée de l'insertion seront publiées jusqu'à ordre et payées en conséquence de leur longueur.

LES ANNONCES de plusieurs lignes, en langues publiques dont le nombre d'une nature politique; les annonces qui ne seront d'une nature personnelle (lorsqu'elle pourront exciter des plaintes), paieront le double du prix ci-dessus et d'avance.

DORSEY, VINCENT & Co.,
ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES,
Nos. 83 rue de Chartres—Nile Orleans.
Procèdent particulièrement des ventes de Marchandises Sèches, par celles et par p ni lots.

Ne feront des avances libérales sur Marchandises demandées à être vendues. 34 janv—tf

R. DITTRICH,
Négociant Commissionaire,
28, Rue Poydras.

WILLIAM DAVIDSON & CO,
AGENS EN CUTON,
ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
Rue du Canal, No. 81. N. Orleans.
2 nov.

AGENCE du Sucre raffiné de Boston—Sucre en pain, en cassonade et en poudre, étant le plus fin sans droit à drawback, constamment en main, et à vendre par
Boston—Jan NORCROSS & FOSDICK, 40 février.

AVIS—Les soussignés ont changé le nom de leur Firme en celui de W. F. Vredenburgh & Co.
1 janv FIELD & Co., 34 Vieille Levée

GG—F. VREDENBURGH & Co., No. 30, Vieille Levée sont des avances libérales sur consignations de sucre, coton, peaux de moutons &c. à B. M. Field & Co. à New York et à M. Field à Boston. 1 janv—1

AVANCES faites sur les consignations adressées à la maison à St Louis MEELE, BEYLLE & Co. 79 Tchoupitoulas

AVIS—Messieurs J. C. STOUSE et SEBASTIEN OBER, entrent comme associés dans notre maison, partir de ce jour. CHARLES ODIER & Co.
Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1844—tf

P. CUSACHS, Pharmacien.
Magasin en gros de Drogues, de Peintures, d'Huiles, de Medecines et de produits chimiques, de Parfumerie, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c.
Rue neuve Condé et St. Philippe—Nile. Orléans.
30 juillet

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'OCEAN.—Bureau rue du Canal, No. 45.
Directeurs:
Wm. W. Montgomery, J. S. Lelieu,
J. P. Dumas, Edw. Mills,
A. Gordon, R. W. Montgomery,
J. C. Harrison, W. C. Squier.
CTIS BRIGGS, Secrétaire.
On assure toute espèce de propriétés contre les risques du feu, au taux le plus raisonnable, et en cas de pertes les règlements sont faits avec promptitude et libéralité.
17 mars

ASSURANCES MUTUELLES.
Compagnie d'Assurance de l'Ouest, pour la Marine et le Feu.
(Sous un nouveau nom et le charte.)
CETTE compagnie assure contre les risques de la Mer, Chez RIVIERE, S. et Cie, sous le système mutuel. D'après ce système les assurances ne payent qu'à proportion avec cette compagnie ont droit à une part de profits, sans encourir aucune responsabilité, et ce, durant sa charte. L. MATTHEWS.
14 oct

PERTE DE CERTIFICATS.
A TTENDU que le Certificat de Actions de la Compagnie de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée, au nom de M. Jn. Ch. de St. Romes, savoir:
No. 104, au nom de M. Ed. Fenwick, de deux actions sur laquelle trois cents piastres auraient été payées
No. 103, au nom de M. Ed. Fenwick, de deux actions sur lesquelles trois cent cinquante piastres auraient aussi été payées, ont été PERDUS OU EGARES.
J'avise les personnes qui peuvent en prendre connaissance, de faire valoir dans les six semaines qui auront lieu de la présent avis, les raisons pour lesquelles de nouveaux certificats ne seront pas émis, conformément aux réglemens de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 4 avril 1845.
10 av—6t D. F. GUIX, secrétaire.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 3 avril 1845.
UNE assemblée des actionnaires de cette banque aura lieu à la maison de Banque, le samedi, dix de mai prochain, à midi, pour délibérer sur l'opportunité d'un Acte pour faire revivre et amender les divers actes de Législature, tant pour un règlement des dettes propres de l'Etat, et pour d'autres objets, appropriés le 10 mars 1842.
Par ordre de la direction,
WM. E. LEVERICH, Caissier

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 1 Avril 1845.
UNE assemblée des actionnaires de cette Banque, est par le présent convoquée pour le 5 mai prochain, à onze heures du matin, à la maison de Banque, pour prendre connaissance et délibérer sur un acte de la Législature approuvé le 10 mars 1842, intitulé "Acte pour revivre et amender les divers actes de la Législature" et pour d'autres objets, relatifs aux règlements des dettes proprement dites de l'Etat, et pour d'autres objets.
Par ordre de la Direction
7 av—7, 21, 28, 5 mai R. BELF, Caissier.

TROISIEME MUNICIPALITE.
Bureau du Trésorier.
LES habitants peuvent des propriétés imposables dans les limites de cette Corporation, sont prévenus que la collecte des taxes impôses sur les dites propriétés commencera dès le courant du mois de mai.
15 avril—1m J. F. DUGARRY, Trésorier.

AUX NEGOCIANTS.

La 18me série du Mercure Louisianais vient d'être publiée et se trouve en vente:

RAINBOW.	BRILLANT.
EMPIRE.	WW. WIRT.
PAUL JONES.	JOHN AULD.
HIGHLANDER.	CHAMPLAIN.
DE SOTO.	FASHION.

Ferry tire Monc ALABAMA, &c.
Nous remercions ici MM. les souscripteurs de la 18me série qui ont bien voulu nous faciliter le moyen de la publier promptement.
Les prix et solidité des calées, variété des caractères sont supérieures, rien n'a été négligé. La Mercure Louisianais est également mis dans les grandes villes. Boston, Mobile St. Charles, Natchez, St. Louis, Arcadie, &c.
La même Série paraîtra le 1er mai.
Nous recommandons notre feuille à MM. les Négociants de notre ville.
Office Passage de la Bourse, Bruch No. 9, rue St. Charles. 19 av—1t.

AU MAGASIN FASHIONABLE,
Rue de Chartres, entre St. Louis et Conti, No. 128
LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs habitués et le public en général, qu'ils viennent de recevoir par les navires Fashion, Empire, Brigade, Fidelity, les articles suivants, qui, joints au bel assortiment qu'ils avaient d'importation par navires Windsor Castle et Sarah Carolina, forment le complément de leurs marchandises de printemps et d'été.
GILETS confectionnés à Paris dans les meilleurs ateliers, consistant en satins, velours, satins, satin, satin, satin, double revers, simple shall, collet droit forme chevalière, en velours, satin, satin, satin